

Assemblée Générale du 20 mars 2019

Mise en place de la commission de contrôle

Introduction de Philippe Mahot

- remercie les présents ainsi que les praticiens ayant transmis leur pouvoir
- regrette que les praticiens ne se syndiquent que lorsqu'un problème se fait jour
- remercie Anne-Marie Verne pour son investissement
- rappelle que seul le SNPMA a des élus aux commissions disciplinaires

Approbation PV de l'AG du 7 novembre 2018

Unanimité

Rapport moral

Les points importants de cet exercice :

- réunions régionales peu suivies
- requête déposée contre l'arrêté de juin 2018
- baisse du nombre d'adhérents
- représentativité : les décisions judiciaires prochaines devraient nous être favorables

Rapport financier 2018

- le bilan 2018 est négatif en conséquence de la baisse du nombre d'adhérents mais les réserves sont suffisantes pour financer les éventuels recours

Rapport des vérificateurs aux comptes

validation des comptes

Approbation du rapport financier

OK

Fixation du montant de la cotisation 2020

L'AG accepte la proposition du CA de maintenir le montant au niveau de 2018

Prorogation du mandat des administrateurs

Accord pour prolonger le mandat des administrateurs jusqu'au 31/12/2020 au plus tard

Est fonction de la décision de la cour d'Appel administrative purgée de tout recours

Désignation des vérificateurs aux comptes

Inchangé : JF Presle J Méhaud P Binet

Information et échanges sur la situation des services médicaux

Constat assez pessimiste : dégradations des conditions de travail et des relations avec les directions, nombreux postes non pourvus, multiplication des arrêts maladie des praticiens

Questions diverses

La prochaine AG se tiendra au cours du premier trimestre 2020